
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) applicables sur le **côté sud de l'avenue Elmwood** sont modifiées de la façon suivante :
 - Par l'ajout des alinéas 1) et 2) suivants :
 - 1) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Querbes et Bloomfield : stationnement prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°5. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;
 - 2) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bloomfield et Outremont : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 19h du lundi au vendredi, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 9h à 11h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;
2. L'annexe H.2 est remplacée par la nouvelle annexe également jointe comme Annexe 1 du présent règlement;
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 : NOUVELLE ANNEXE H.2 DU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

ANNEXE 1

Annexe H.2

Délimitation du secteur accessible aux permis de stationnement annuels

Le permis de stationnement annuel délivré aux résidents des secteurs n^{os} 2 et 5 permet également à ces derniers de stationner leur véhicule dans le secteur 1.

Secteur 5

Secteur constitué :

- du 1001 au 1145, avenue Bernard (côté nord entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée)
- du 1000 au 1144, avenue Bernard (côté sud entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée)
- du 5575 au 5993, avenue Durocher (côté est entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie)
- du 5560 au 5990, avenue Durocher (côté ouest entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie)
- du 1005 au 1145, avenue Lajoie (côté nord entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée)
- du 1020 au 1140, avenue Lajoie (côté sud entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée)
- du 425 au 687, avenue Querbes (côté est entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie)
- du 440 au 676, avenue Querbes (côté ouest entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie)
- du 1035 au 1095, avenue Saint-Viateur (côté nord entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes)
- du 2 au 32, avenue Elmwood (côté nord entre l'avenue Querbes et l'avenue Bloomfield)
- du 5 au 51 avenue Elmwood (côté sud entre l'avenue Querbes et l'avenue Bloomfield)

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX MAI 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du premier projet de règlement :
Adoption du règlement :

07 novembre 2023
07 novembre 2023
05 décembre 2023

Dossier 1235069042